

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**

6 septembre 2024, à 18h30  
Chalet de Mivy

**Présidence**  
**Madame Corinne Borloz**

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous. Avant d'ouvrir la séance, elle remercie les Conseillères et Conseillers communaux de l'honneur qui lui est fait en lui confiant la direction des débats du Législatif durant les deux prochaines années.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 23 août 2024.

Mme la Présidente salue la présence de la Municipalité incarnée par M. Christian Minacci, Syndic, de Mme Corinne Pilloud, Secrétaire municipale, de M. Stéphane Ruby, Boursier, de M. Ansermet, représentant de Police Riviera, et de Mme Anaïs Paschoud, huissière, et le public.

Pour cette traditionnelle séance « extra-muros », Mme la Présidente salue la présence de MM. Marc Payot et Philippe Durnat, respectivement Président et vice-président du Conseil communal de Chardonne, ainsi que de l'Amicale des anciens Présidents du Conseil représentée par MM. Yves Moser, Jean-Pierre Allegra, Alain Volet, Christian Jaquet et Yves Raboud. Elle remercie également M. Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR, d'honorer son invitation.

Le Bureau est représenté par Mme Corinne Borloz, Présidente, ainsi que par Mme Patricia Gremion, scrutatrice, Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan, scrutatrice suppléante. La secrétaire est Mme Laurence Negro-Chochard.

23 Conseiller·ère-s répondent à l'appel.

Excusé·e-s : Mmes et MM. Sébastien Groux, Manuel Kellenberger, Nathalie Fonjallaz, Jeanne Delapraz, Blaise Luy, Arnaud Gantenbein, Alain Ciocca, Christian Rattaz, Roberto Trüb, Sonia Nour, Martine Jacomelli, Jacques Marmier, Nathalie Le Pogam, Thierry Aubert, Catherine Mürset, Alain Debétaz, Serge Luzio et Hervé Henchoz

Absent : M. Paul Weiss

**2. Adoption de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024
4. Correspondance
5. Préavis N° 07-2024  
Arrêté d'imposition pour l'année 2025  
Commission des finances
6. Communications de la Municipalité

7. Communications du bureau
8. Communications des représentant·e·s du Conseil communal aux délégations permanentes
9. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Au vote, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 est accepté à l'unanimité.**

### **4. Correspondance**

En date du 25 juillet 2024, Mme la Présidente a reçu une invitation de l'Association Suisse des Jumeaux qui tiendra sa rencontre annuelle à Corseaux le week-end des 7 et 8 septembre 2024. La partie officielle aura lieu à Châtonneyre le samedi après-midi. Mme la Présidente représentera le Législatif et prendra la parole à cette occasion.

Le bureau a également reçu une invitation à assister à la traditionnelle séance du Conseil communal de Chardonne le 13 septembre 2024, au Chalet Butticaz. Mme la Président étant absente à cette période, elle sera remplacée par le vice-Président, M. Bruno Oriella.

Le Bureau a reçu ce jour la démission M. Jacques Blanc. Mme la Présidente procède à la lecture de cette correspondance et remercie le Conseiller pour son engagement au sein du Législatif depuis 2003.

Mme la Présidente a été invitée par la Promove à participer au prochain Petit Déjeuner de l'économie qui se déroulera le 19 septembre 2024, à l'hôtel des Trois Couronnes. Elle y participera.

Enfin, le Bureau a reçu une invitation à participer à la séance d'information publique du 18 septembre 2024, à 19h00, à la Salle des Remparts, à La Tour-de-Peilz, au sujet de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site [www.srgza-rivelac.ch](http://www.srgza-rivelac.ch). Mme Borloz, Présidente, y prendra part.

### **5. Préavis 07-2024 Arrêté d'imposition pour l'année 2025**

Commission des finances

Le rapport de la commission des finances étant arrivé dans les délais, Mme la Présidente prie **M. Wampfler**, rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

*« Comme le préavis 07-2024 propose une situation inchangée par rapport à l'année précédente, la commission des finances ne s'est pas réunie. Elle a traité ce préavis par e-mail.*

*La planification financière a été mise à jour et en se basant sur l'analyse faite par la société BDO, les prévisions pour les années 2024 - 2028 démontrent qu'une couverture suffisante pour les investissements prévus existe.*

*En conclusion, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.*

*Rudolf Wampfler, président-rapporteur. »*

**M. Wampfler**, précise que le rapport de la cofin est signé avec la mention président-rapporteur en raison de la transmission de la démission de M. Blanc, membre, ce jour seulement.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 07-2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour 2025,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'approuver l'arrêté d'imposition pour 2025 selon le projet annexé au préavis,
2. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 07-2024 sont acceptées à l'unanimité.**

## 6. Communications de la Municipalité

### M. LE SYNDIC

**Avancement du dossier du PACom :** M. le Syndic annonce la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil communal le lundi 4 novembre 2024, à 20h00, en salle du Conseil communal, afin d'informer le Législatif sur l'avancée du PACom. En effet, les travaux avancent plus vite que prévu et la mise à l'enquête publique sera ouverte du 8 novembre au 8 décembre 2024. Il est donc apparu essentiel à la Municipalité d'informer le Conseil communal sur ce dossier. Il sera important que le quorum soit atteint pour cette séance supplémentaire.

### M. PASCHOUD

**Orgue de l'église :** Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Corsier-Corseaux a créé et alimenté un fonds qui lui a permis de faire construire et financer l'achat d'un orgue remarquable réalisé par la manufacture Felsberg. Cet orgue qui nécessite un relevage tous les 30 ans environ, doit être révisé pour la première fois en 2024.

La Loi sur les relations entre l'État et les Églises reconnues de droit public (LREDP) prévoit que les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés, entre autres, par l'Église réformée vaudoise (EERV).

Les communes de Corseaux et de Corsier-sur-Vevey étant tenues de fournir un orgue à la paroisse, les trois parties ont signé une convention réglant la répartition des frais d'entretien de l'orgue. Cette convention prévoit que la paroisse reste propriétaire de l'orgue et que les frais d'entretien annuel, les frais de relevage et les assurances sont pris en charge par la commune de Corseaux, la commune de Corsier-sur-Vevey et la paroisse de Corsier-Corseaux, à raison d'un tiers pour chacune d'entre elles.

**M. MICHAUX**

**Plan Énergie et Climat Communal (PECC) et Plan Energie Territorial (PET)** : Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Energie Climat Communal PECC et son Plan Energie Territorial PET, la Municipalité a signé un contrat avec deux mandataires. Un groupe de travail sera composé de deux délégués-municipaux, deux employés, les mandataires ainsi que deux Conseillers communaux. Les Conseillers intéressés à intégrer ce groupe de travail sont invités à s'annoncer auprès de M. Michaux en fin de séance. Ce groupe sera notamment chargé de préparer un sondage à destination de la population corsalinoise.

**M. SIEGFRIED**

**Travaux sur la route des Cerisiers** : Le Municipal informe l'assemblée que les travaux avancent comme prévu. Toutefois, le goudronnage, initialement programmé pour le mois de septembre, devra être reporté en raison de difficultés rencontrées dans la zone actuellement en travaux, près des chemins de fer, qui est sous la responsabilité des services industriels. En effet, des canalisations et conduites d'eau, enfouies à une profondeur supérieure à celle anticipée, nécessitent des interventions supplémentaires. Par ailleurs, la montée des Cornalles pourrait être temporairement mise en sens unique afin d'assurer la sécurité dans le virage. Actuellement, deux équipes de l'entreprise de génie civil sont à l'œuvre pour limiter les retards. La deuxième équipe, mandatée par la commune, s'occupe des plantations d'arbres, de la réfection des bordures et de l'aménagement des places de stationnement.

**M. LE SYNDIC**

**Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activité (SRGZA)** : M. le Syndic revient sur l'annonce faite précédemment par Mme la Présidente concernant l'organisation par Agglo Rivelac Chablais Région et la Promove d'une séance d'information publique du 18 septembre 2024 au sujet de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités. Il ajoute qu'il s'agit d'un plan directeur sectoriel de toutes les zones d'activité sur le périmètre de l'agglomération Rivelac. Corseaux est peu concernée par ce système de gestion puisque la commune dispose de zones locales, mais le système global pourrait générer des zones stratégiques, essentiellement sur Blonay-St-Légier, Corsier et Rennaz-Villeneuve-Noville. Ce projet, élaboré sauf erreur en 2017 et qui devait durer deux ans, aboutit seulement aujourd'hui. Il sera mis en consultation publique en fin d'année et transmis à la Confédération en mars 2025. La Municipalité reviendra sur ce sujet lors d'une séance ultérieure. Les Conseillers intéressés sont invités à participer à cette séance d'information.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**7. Communications du bureau**

**Mme la Présidente** revient sur la démission de M. Jacques Blanc et annonce qu'il sera procédé à l'élection d'un nouveau membre pour la commission des finances lors de la séance du 7 octobre 2024. A ce jour, M. Bruno Oriella a manifesté son intérêt. Si d'autres Conseillers souhaitent se porter candidat, ils sont invités à s'annoncer au bureau du Conseil.

Le bureau a nommé une commission qui sera chargée d'examiner le préavis 08-2024 demandant un crédit pour la réfection de l'éclairage public et de collecteurs communaux et pour le remplacement partiel du revêtement en béton par de l'enrobé bitumineux aux chemins du Châno et de la Maraîche. Celle-ci est composée de :

- M. Pierre Freymond, premier membre
- Mme Frankie Deloy Trüb
- Mme Karin Gartenmann
- M. Dimitri Ribes
- M. Hervé Henchoz

**Mme la Présidente** rappelle que les rapports de commission et/ou minoritaire doivent être adressés au plus tard dix jours avant le Conseil. L'original doit être déposé, signé, auprès du Greffe et transmis par courriel en version word et pdf à l'attention de la secrétaire du Conseil à l'adresse [conseil@corseaux.ch](mailto:conseil@corseaux.ch). Il est toutefois recommandé d'envoyer les rapports 15 jours avant le Conseil afin de permettre au greffe de regrouper l'envoi des rapports avec la convocation et ainsi économiser des frais d'affranchissement.

Pour les votations du 22 septembre 2024, le bureau procédera au dépouillement qui aura lieu dès 11h00.

## 8. Communication des représentant·e·s du Conseil communal aux délégations permanentes

Mme la Présidente demande à M. Pilloud, Directeur de l'ASR, s'il est disposé à prendre la parole afin de faire un point de la situation, les deux délégués à l'ASR étant absents.

**M. Pilloud** accepte d'intervenir au pied levé et évoque les trois éléments qui l'ont interpellé en rejoignant l'ASR, à savoir la cohérence de l'organisation, la vétusté des locaux et la clé de répartition. Il espère qu'après plus de trente variantes élaborées, les communes accueilleront favorablement la solution respectueuse et solidaire qui sera prochainement soumise par le biais d'un préavis relatif à la révision partielle des statuts de l'Association Riviera.

Concernant la vétusté des locaux, une fois les enjeux financiers réglés, il sera important de se pencher sur les conditions et l'environnement de travail ainsi que la qualité des prestations. En effet, les infrastructures, datant des années 1960-1970, ne sont plus adaptées aux nouveaux types de risques.

La construction d'une maison de la sécurité nécessite de trouver un terrain qui respecte les contraintes liées à l'aménagement du territoire. À travers les études et le projet qui sera présenté, M. Pilloud espère que les Autorités accueilleront ces propositions de manière positive, afin que le projet puisse se concrétiser d'ici 2030.

M. Pilloud exprime ses remerciements pour avoir associé l'ASR à cette séance.

La discussion est close.

## 9. Divers et propositions individuelles

**Mme Deloy Trüb** donne lecture du courrier transmis par le président du Chœur Mixte de Corseaux, M. Herbert Beaud « *Le Chœur Mixte de Corseaux est une société locale qui années après années présente un spectacle complet à la salle de Châtonneyre depuis plus de 50 ans. Nous attirons entre 500 et 600 spectateurs pour nos 4 soirées. Malheureusement, force est de constater que l'effectif a tendance à diminuer. Nous sommes actuellement 38 membres, dont seulement 7 habitent à Corseaux. Nous recherchons activement des nouvelles voix dans tous les registres et surtout dans les registres hommes (ténors et basses) afin de pérenniser la société. La demande est simple. Pourriez-vous faire de la publicité dans votre entourage afin de renforcer notre effectif. J'espère que ce courrier retiendra toute votre attention et que nous pourrons encore longtemps garder cette société locale de notre commune.* »

**Mme Carruzzo** indique que cette information apparaîtra dans le prochain Corsal'infos qui sera adressé aux alentours du 20 septembre 2024.

**M. Forestier** intervient au sujet de la sécurité des piétons au chemin de la Paix et remercie la Municipalité d'avoir fait le nécessaire. Il a été surpris que le marquage n'ait pas été prolongé à la route de Lavaux et souhaite en connaître la raison.

**M. Michaux** répond qu'il se renseignera auprès de l'ASR.

**Mme Fontana Hunziker** propose que les Conseillers communaux puissent choisir leur mode de rémunération pour les jetons de présence, qui sont actuellement offerts sous forme de bouteilles, ce qui peut poser problème pour ceux qui ne consomment pas d'alcool. Elle suggère d'offrir une alternative,

telle qu'un bon d'achat à la petite épicerie. Cette option, plus équitable, permettrait ainsi de satisfaire tous les Conseillers tout en soutenant deux commerces locaux.

**Mme la Présidente** indique qu'il appartient au bureau de se déterminer sur ce point et la remercie de lui transmettre sa proposition par écrit.

**M. Gremion** intervient concernant les travaux et la circulation sur la route des Cerisiers, où la situation est particulièrement dangereuse. Bien que la route soit signalée en sens unique, de nombreux usagers, notamment des cyclistes et, plus préoccupant encore, des vélos-cargo transportant des enfants, empruntent l'axe à contresens. Une intervention de l'ASR serait utile.

**M. Siegfried** répond que lorsque ce chemin était en sens unique sur le plat des Cerisiers, une barrière avait été installée pour bloquer l'accès. Cependant, il n'est pas possible de faire de même sur la partie inférieure, en raison de la circulation des bus scolaires et nocturnes. Un itinéraire alternatif a été mis en place dès le début des travaux, mais il est vrai qu'il n'est pas optimal pour les cyclistes, ce qui explique pourquoi certains préfèrent utiliser le trottoir. Une déviation par le chemin du Marguery, situé un peu plus haut, a été prévue ; elle est interdite aux véhicules motorisés, ce qui en fait un itinéraire idéal pour les cyclistes. Cette option rencontre cependant peu de succès.

Par rapport à l'intervention de Police Riviera, une phase de prévention a été mise en place dès le début des travaux, suivie de plusieurs phases de répression. Cependant, le problème persiste : les contrevenants changent constamment, rendant les amendes peu efficaces à long terme. Le Municipal souligne qu'il est crucial que le sens unique soit respecté, aussi bien par les usagers que par les ouvriers. L'intervention de Police Riviera, via le BTI, sera à nouveau requise dans un premier temps.

La parole est donnée à M. le Président de l'Amicale des anciens présidents, M. Moser, qui remercie pour cette traditionnelle invitation. L'amicale se réjouit d'accueillir Mme Borloz dans deux ans et Mme Patthey de suite. Il est rappelé que la prochaine séance aura lieu à Châtonneyre au mois de mars prochain.

**M. Payot**, Président du Conseil communal de la commune de Chardonne, apporte les meilleures salutations de la part de la Municipalité et du Conseil communal et se réjouit de partager le verre de l'amitié.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Mme la Présidente annonce que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 7 octobre 2024, à la salle du Conseil.

Mme la Présidente annonce qu'un apéritif est offert à l'extérieur. Elle remercie chaleureusement la commune de Chardonne et le Président du Conseil communal pour le vin offert, et annonce que le repas a été préparé par sa moitié. Mme la Présidente espère que tout le monde aura du plaisir à partager ensemble cette belle soirée sous le signe des senteurs italiennes de la province des Abruzzes.

Mme la Présidente lève la séance à 19h25.

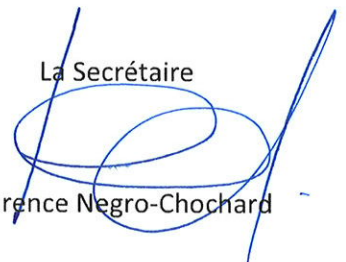
La Présidente



Corinne Borloz



La Secrétaire



Laurence Negro-Chochard